



DuPont
Sontara

Sous licence de DuPont de Nemours



Certificat de Conformité

V.12/01/2022

Agrément Lavette Biotiss PLUS

Le produit mentionné ci-dessus a obtenu le certificat de conformité suite aux tests réalisés par le Laboratoire d'analyse ISEGA basé à Aschaffenburg (Allemagne) pour déterminer l'activité antibactérienne des produits non-tissé.

Les tests ont été effectués selon la norme ISO 20743:2013 afin d'évaluer les capacités antibactérienne d'un non-tissé.

Pour cela, 0.2ml de germes en suspension a été déposé sur 0.4 g de l'échantillon de non-tissé. Immédiatement après l'inoculation, les bactéries ont été prélevées à l'aide de 20ml de solution neutralisante permettant un premier décompte des bactéries. Le reste des échantillons a été placé en incubation à 36°C (+/- 1°C) durant 24 heures. Après cela, les germes ont été extraits de l'échantillon à l'aide de 20ml de solution neutralisante permettant de déterminer les unités de colonie formés (CFU).

Bactéries testés :
- Staphylococcus aureus (DSM 799)
- Klebsiella pneumoniae (DSM 789)

Test	S. aureus (DSM 799)	K. pneumoniae (DSM 789)
Mean germ count directly after inoculation (t ⁰) [CFU/specimen]	1.05 x 10 ⁵	1.55 x 10 ⁵
Mean logarithmic germ count directly after inoculation [log CFU/specimen]	5.00 ± 0.18	5.18 ± 0.09
Mean germ count after 24h contact time (t ²⁴) [CFU/specimen]	<20	<20
Mean logarithmic germ count after 24h contact time [log CFU/specimen]	1.30 ± 0.00	1.30 ± 0.00
Log reduction	3.7	3.88
% reduction	≥ 99.98	≥ 99.99

Avec plus de 99,9% des bactéries éliminées, ces tests prouvent l'efficacité de l'action antibactérienne de la lavette Biotiss PLUS.

Signataire : Charles de Bailliencourt,
Directeur de B.I.O sas